

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE



ARRÊTÉ DU MAIRE

AR20230127_04

OBJET : Abrogation des autorisations d'occupation du domaine public avenue Claude DEBUSSY par l'entreprise TDMI

Le Maire de la commune de Poisat (Isère),

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-2 et suivants,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1,

Vu la demande en date du 3 novembre 2022 par laquelle l'entreprise TDMI, sise 54 cours St André 38800 Pont de Claix, sollicite l'autorisation d'occuper une partie de la propriété communale cadastrée section AA n°229 située 18 rue Claude Debussy, à proximité de l'école élémentaire, pour la mise en place de la « base vie » du chantier. Vu l'arrêté métropolitain de circulation n° 22-PS02128 ;

Vu l'arrêté municipal AR20221109_48 portant autorisation d'occupation du domaine public avenue Claude DEBUSSY par l'entreprise TDMI du 14 novembre 2022 au 09 février 2024, pour y installer la « base vie » de son chantier ;

Vu l'arrêté municipal AR20230111_01 portant autorisation d'élargir temporairement la « base vie » de l'entreprise TDMI pour son chantier avenue Claude DEBUSSY sur une « zone tampon » ;

Considérant le non-respect, par l'entreprise TDMI, des dispositions fixées dans l'arrêté métropolitain n° 22-PS02128 ;

Considérant les multiples avertissements de Grenoble-Alpes Métropole adressés à l'entreprise TDMI ;

Considérant la décision de Grenoble-Alpes Métropole d'abroger ledit arrêté ;

ARRETE

Article 1 : Abroge les arrêtés municipaux AR20221109_48 et AR20230111_01 relatifs aux autorisations faites par la commune de Poisat à l'entreprise TDMI pour son chantier situé au 18 rue Claude Debussy. Celle-ci n'est plus autorisée à utiliser le domaine public.

Article 2 : Les services de la gendarmerie d'Eybens ainsi que les agents habilités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour visa en Préfecture de l'Isère par voie dématérialisée.

Poisat, le 27 janvier 2023
Le Maire, Ludovic BUSTOS

Pour délégation

*Adjoint
H. FANTON*